



Sols Peinture Plâtrerie du Maine
S.A.S au capital de 50 000 €
Société du groupe ELYSSA

Note d'organisation sur la gestion des pollutions accidentelles et la démarche environnementale

Principe de la gestion des démarches

Dans le cadre de nos métiers les hommes sont les éléments clefs dans l'acte de construire. Ils sont directement exposés aux produits qu'ils utilisent et aux effets des procédés mis en œuvre, avant même que leur environnement ne soit touché.

Conscient de ces risques, c'est en suivant la règle des 9 principes généraux de prévention que nous bâtissons notre organisation sur la gestion des pollutions accidentelles et notre démarche environnementale pour limiter les éventuelles nuisances potentielles, tant pour la réalisation de nos chantiers que pour le contexte dans lesquels ils s'intègrent.

Rappel des 9 principes généraux de prévention :

- Eviter les risques
- Evaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'homme
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Prendre des mesures de protection collectives
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs

Gestion des pollutions accidentelles.

Produits et matériaux

Partant du principe que ce qui est dangereux pour l'homme l'est également pour l'environnement, notre choix des produits intègre de façon systématique la transmission préalable par nos fournisseurs des fiches de données sécurité des produits utilisés. Ces fiches nous permettent de juger, au delà de leurs différentes spécificités techniques, des conditions de leur mise en œuvre en sécurité.

Sur le thème des FDS une formation a été diffusée sur tous les chantiers avec mise à disposition pour tous les opérateurs de fiches produits de synthèses permettant de visualiser : la description des risques, les conseils de prudence, les équipements de protection individuels associés et les conditions de stockage et d'élimination.

Comme exemple récent, nous avons fait le choix de remplacer l'essence classique sur nos chantiers par un carburant Alkyle sans benzène, qui contient moins de 1% de produits nocifs contre 36% initialement ; le choix d'un conditionnement en bidons de 5 litres limite également les risques potentiels.



Sols Peinture Plâtrerie du Maine
S.A.S au capital de 50 000 €
Société du groupe ELYSSA

Concernant le FOD utilisé dans nos groupes électrogènes, il est livré directement par les pétroliers sur nos chantiers et chaque cuve intégrée au groupe comprend sa propre rétention. Concernant ces derniers leur régulation en fonction de la charge permet de limiter les impacts liés à la pollution atmosphérique.

Dans la mesure du possible les matériels fonctionnant avec un moteur électrique sont privilégiés sur ceux disposant d'un moteur thermique.

Pour la gestion des livraisons de béton au delà des calculs visant à optimiser les quantités, nous avons mis à la disposition des chantiers des moules permettant de fabriquer des éléments préfabriqués afin d'utiliser les restes de toupies. En cas d'impossibilité les blocs sont récupérés en vue de leur revalorisation dans notre chaîne de recyclage.

Notre huile de décoffrage est quand à elle totalement exempt d'huile d'origine pétrolière et sa biodégradabilité ultime à 28 jours est > à 60%. Dans le cadre de notre processus d'amélioration nous allons prochainement tester un nouveau produit basé sur un principe d'émulsion à l'eau.

Ressources en eau potable.

Afin de limiter les consommations liées à des fuites ou incidents nous disposons en interne d'une personne capable d'intervenir afin de palier à ces dysfonctionnements dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne la gestion des eaux usées sanitaires si les chantiers ne peuvent pas être reliés au réseau des égouts des fosses sont mise en place afin de pouvoir collecter et traiter les effluents.

Bruits.

La gestion de notre parc et son renouvellement nous permet de disposer de matériels conformes aux normes les plus récentes au niveau des émissions sonores.

Notre parc d'outillage est quand à lui en location ce qui nous permet de bénéficier d'un matériel récent entretenu avec des niveaux d'émission de bruit et de vibration les plus faibles.

Emissions de poussières

La majeure partie de notre matériel, générateur de poussières et équipé de dispositifs permettant une captation à la source en les associant à des aspirateurs. Dans le cas où les moyens de protections collectifs ne seraient pas satisfaisants des moyens de protection individuels sont à disposition en quantité sur tous les chantiers.

Gestions des déchets.

Soucieux de l'impact de nos déchets nous avons, dans le cadre de la construction de notre nouveau siège social mis en place un centre de tri nous permettant de revaloriser au maximum soit en interne soit vers des centres agréés la totalité des déchets que nous collectons. Les déchets ultimes que nous ne sommes pas en mesure de traiter sont dirigés soit vers des centres de traitement spéciaux soit vers l'incinération ou des centres de stockage agréés.